

COMITE DIRECTEUR

24 avril 2020

(Organisé en vidéo conférence)

Présent(e)s : Adrien ARJONA, Michel BONZOMS, Françoise BOUVIER, Josette CASTEX, Hervé CRAUSTE, Jean-Jacques DAWIDOWICZ, François FOURREAU, Isabelle KOELSCH, Cécile LAGIER-FILLON, Henri LUBRANO, Philippe NICOLINO

Représenté(e)s : Daniel ALBERTIN, Mathilde BOUVIER, Janick DEPRINCE, Chantal LAMY, Fanny MAILLET, Maurice PYTKIEWICZ

Excusé(e)s : Vincent BLANCHET, Jean-Louis LLOUQUET, Marie-Eve ZILIOLI

Absent(e)s : Géraldine DENAT, Bérengère PORTAL

Invité(e)s : Sylvain PREHU, François WURMSER, Thomas DEPONDT

La Présidente ouvre la séance en remerciant les membres présents, au regard de la situation sanitaire et du confinement que nous traversons.

Elle précise que les décrets gouvernementaux pris pour faire face à la pandémie permettent aux associations de réunir leurs instances même si les réunions en vidéo-conférence ne sont pas prévues dans leurs statuts.

En conséquence du contexte, l'ordre du jour du Comité Directeur a été réduit au minimum, conformément à la convocation modificative adressée le 7 avril : arrêt des comptes et préparation de l'Assemblée Générale du 6 juin 2020.

I/ Arrêt des comptes

Le Trésorier et le Directeur adjoint présentent les comptes de l'exercice 2019.

Le Directeur adjoint fait part de l'avis transmis par le Commissaire aux Comptes dans le cadre des travaux de clôture.

Le Comité Directeur, après avoir pris connaissance du rapport du Trésorier et des commentaires du Commissaire aux Comptes, décide d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 tels que présentés dans la plaquette des comptes sociaux, présentant un résultat excédentaire de 11 487,74€.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

II/ Affectation prévisionnelle du résultat

Le Comité Directeur proposera à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent de 11 487,74€ au compte de report à nouveau.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

III/ Préparation de l'Assemblée Générale

Au regard de l'incertitude liée au contexte sanitaire, la Présidente sollicite l'avis du Comité Directeur sur les modalités prévisionnelles d'organisation de l'Assemblée Générale, qui doit se tenir le 6 juin 2020.

Malgré les conditions sanitaires actuelles et l'incertitude sur le calendrier d'un retour à une situation normale, le Comité Directeur décide de maintenir l'Assemblée Générale de l'UNSLI au 6 juin 2020.

Les conditions d'organisation seront adaptées aux conditions sanitaires du moment, à savoir :

- si la situation est revenue à la normale, l'Assemblée Générale sera organisée en présentiel, au siège fédéral ;
- si les mesures de confinement ou de limitation de déplacements sont encore en vigueur, l'Assemblée Générale sera organisée à distance, en utilisant à la fois des modalités de vote par correspondance et des modalités de réunion en vidéo-conférence.

Conformément aux statuts de l'UNSLI, la convocation sera envoyée au plus tard le 7 mai. Pour tenir compte du caractère évolutif des conditions actuelles, les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale pourront être modifiées jusqu'au 22 mai.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

IV/ Approbation du compte-rendu

Lecture faite, et invités à lire le document, les membres du Comité Directeur présents en séance adoptent le compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture la séance.